

LE MOT DU PRÉSIDENT



Ce bulletin a été élaboré par Françoise, avec la collaboration de tous les auteurs. Je tiens à les remercier, tous, car cette communication régulière est nécessaire.

La vie est ainsi faite que des personnes appréciées qui ont marqué notre vie finissent par disparaître. L'UFUTA n'échappe pas à cette règle et vous trouverez dans ces pages un hommage à celle et celui qui ont marqué la vie de notre Union. Merci MONIQUE, ancienne Présidente et Merci JACQUES, ancien vice-président pour votre action en faveur de l'UFUTA. De très belles paroles de Françoise pour honorer leur mémoire.

Notre projet de communication a pris beaucoup de retard, mais il n'est pas du tout abandonné. Je vous prie d'avoir de l'indulgence pour nous.

L'UTL 34 aura le grand plaisir de vous recevoir sur Sète, fin Mai 2024, pour le «**Concours des Chardons**». Nous avons retenu des chambres dans un lieu unique, pour être le maximum de temps ensemble et partager de nombreux moments de convivialité. Cette année, nous aurons une Assemblée Générale qui désignera un nouveau Conseil d'Administration. Amenez du sang neuf et désignez un candidat pour vous représenter. Vous pouvez également désigner un suppléant.

De nombreuses pages de ce bulletin sont consacrées à la vie des structures qui composent l'UFUTA. Lorsqu'on voit la densité de ces pages on ne peut que se réjouir du dynamisme des membres de l'UFUTA et des dirigeants qui sont en charges de leur pilotage. Certains ont quitté leur poste et je voudrais rendre un hommage à tous les dirigeants qui ont passé la main en les remerciant de leur confiance et de leur soutien. Un petit mot spécial, de ma part, pour Mme Christine MIEGGE (Gap) et M. Éric HENRY (Angers) qui ont travaillé au sein du CA. J'ai été honoré d'être leur président et je souhaite qu'il le sache.

Très prochainement nous aurons à nous réunir pour la « **journée des dirigeants** ». Nous vous ferons part du travail remarquable réalisé par Mme Ariane CHARTIER au sujet d'une convention collective pour les conférenciers occasionnels ou autres. Un travail de longue haleine qui a abouti et j'espère que chacun pourra lui témoigner sa reconnaissance. Ici, sans retenue je lui exprime la mienne et à travers moi celle de l'ensemble du CA de l'UFUTA.

En attendant de nous rencontrer lors de notre prochaine **Assemblée Générale** pendant le concours de Chardons, je vous souhaite une bonne lecture et une bonne découverte de ce nouveau numéro de notre bulletin.

Stéphane RAVAILLE

Sommaire :

	page
Nos deuils	1
Le mot du Président	1
Bienfaits de la lecture	2
Concours chardons	3-4-5
Résultat plumes 2023	6
Angers Nouvelle équipe Dirigeante UATL	7
UTL/UIA Ile de France	8
Projet UIA Saumur	9
Témoignage	10
Monique ASTIE	10
Mouvements Dirigeants	11
Journée des dirigeants	11
Jacques ARNOULD	12
Dates à retenir	12

Nos deuils

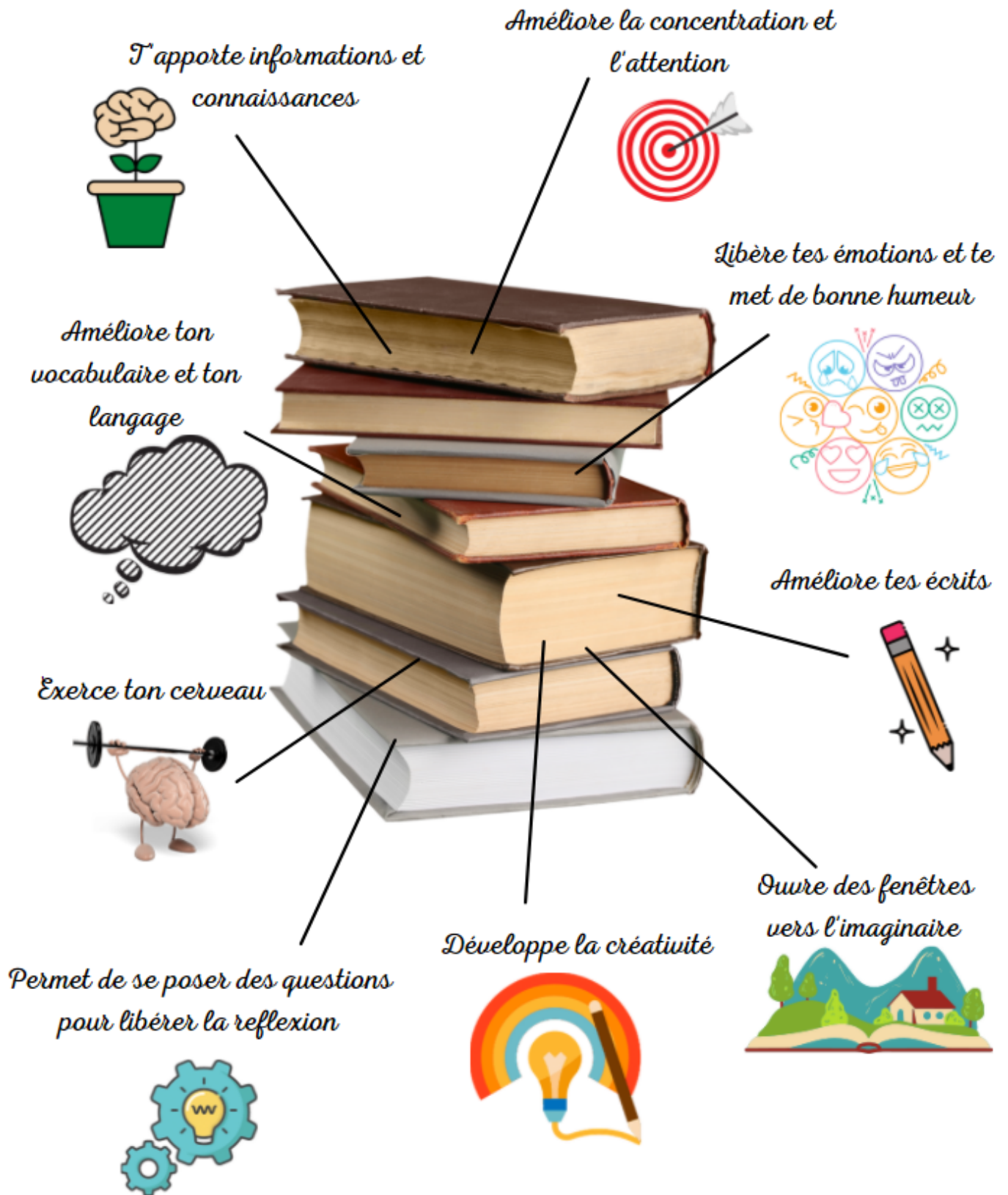
2 figures importantes de l'UFUTA nous quitté durant l'année 2023

Monique ASTIE fut présidente de l'UFUTA de 2001 à 2008. Ecologiste passionnée, elle était toujours professeur à l'UATL. Elle nous a quitté ce 26 octobre 2023

Jacques ARNOULD fut élu au Conseil d'Administration en 2004 et Vice-Président en 2010. La cérémonie de fin de vie a eu lieu ce mercredi 23 août 2023

Nos pensées attristées à leur famille

Les bienfaits de la lecture



Règlement du concours des Chardons Edition 2024



Article 1

L'Union Française des Universités Tous Âges (UFUTA) organise un concours des chardons ouvert à toutes les Universités Tous Âges adhérentes, selon le calendrier fixé par le Conseil d'Administration de l'UFUTA.

Les prix décernés, dénommés "Chardons d'or", "Chardon d'Argent", "Prix du Public" récompensent un travail original dans les disciplines artistiques énumérées dans l'article 2, d'une manière collective ou individuelle. La participation est gratuite.

Article 2

Le concours est ouvert dans les cinq catégories suivantes : Cinéma ou diaporama, Photo, Musique, Chant dans les conditions fixées par l'article 4. **Le thème est fixé par le Comité Scientifique de l'UFUTA.** Seuls peuvent y participer **les adhérents des structures membres de l'UFUTA**, celles-ci devant être à jour de leur cotisation au moment où le jury décerne les prix.

Article 3

Les œuvres utilisées dans les catégories théâtre, chant, musique **doivent être libres de droit.** La participation au présent concours garanti cet élément de droit à l'UFUTA. En outre, les sources devront être données dans un document mis dans le dossier de participation au concours.

Article 4

Ne peuvent concourir au concours des Chardons que des œuvres dont la date de fin de réalisation est comprise entre deux concours, sous réserve du respect de la date de remise au jury, fixée par le conseil d'Administration.

Les ouvrages présentés doivent, en outre et selon leur catégorie, répondre aux conditions suivantes :

- **CINÉMA OU DIAPORAMA** - Le film sera envoyé sous DVD dans un format compatible avec Windows 10 et pouvant être lu par au moins un des lecteurs suivants : **Windows lecteur Média, VLC Média Player.**

Le diaporama sera envoyé sous DVD et lisible soit par la visionneuse Microsoft soit par la suite libre office. Il devra être sonorisé.

La durée maximale de l'œuvre (film ou diaporama) sera de 15 mn. La durée minimale de 8 mn.

- **PHOTO** - Chaque participant peut proposer minimum 3 photos, maximum 6. Par participant cela doit être entendu comme étant soit une seule personne, soit un groupe. Les formats possibles sont les suivants :

Rapport 3/2 : (10x15 cm) (13x19 cm) (20x30) (30x45)

Rapport 4/3 : (10x13 cm) (13x17 cm) (20x27) (30x40)

Les photos seront envoyées :

- Sous forme d'un diaporama, chaque diapo correspondant à une photo avec sous la photo une légende illustrative et le nom de la photo.
- Sous papier photo expédiée à l'UTL organisatrice pour exposition.

- **PIÈCE DE THÉÂTRE** - Chaque structure participante enverra sous DVD un film montrant la pièce jouée et les acteurs en action. Le nombre minimum d'acteurs dans l'extrait doit être de 3, il n'y a pas de maximum fixé. La durée du film envoyé sera de minimum 10 minutes, maximum 20 mn avec une tolérance de 10% pour ne pas couper une scène. L'extrait choisi peut-être n'importe où dans la pièce mais se doit s'être en continuité et former un tout. Des bouts d'actes indépendants d'une seule pièce ne peuvent concourir.

- **CHANT** - Pour cette première édition, l'UFUTA impose des chorales et ne souhaite pas voir concourir des personnes seules.

La taille de la chorale sera de minimum 4 personnes, pas de maximum imposé.

L'interprétation de la chorale pourra se faire soit sur un extrait d'une œuvre soit sur 2 extraits d'œuvres différentes.

La participation se fera sous forme de film DVD. La durée du film sera comprise entre 5 et 10 mn.

- **MUSIQUE** - Pour cette première édition, l'UFUTA impose des groupes orchestraux et ne souhaite pas voir concourir des personnes seules.

La taille du la groupe sera de minimum 4 personnes, pas de maximum imposé.

L'interprétation du groupe pourra se faire soit sur un extrait d'une œuvre soit sur 2 extraits d'œuvres différentes.

La participation se fera sous forme de film DVD. La durée du film sera comprise entre 5 et 10 mn.

Quelle que soit la catégorie, pour les formats de films ou diaporama, veuillez-vous reporter aux prescriptions indiquées dans la catégorie "film et diaporama" du présent article.

Article 5

Tous les DVD, qu'ils soient collectifs ou individuels, sont présentés par **une structure**, sous sa responsabilité et en son seul nom. **Toutefois**, les auteurs **doivent** figurer sur les documents établis pour la publication des œuvres prévue à l'article 12.

Une même structure peut présenter plusieurs ouvrages, sous réserve qu'ils émanent d'individualités ou de groupes différents.

Article 6

Les structures candidates au concours des Plumes doivent fournir au jury :

- **Un exemplaire** du DVD, **par un envoi postal** à l'adresse suivante :

Université Permanente de Nantes
Secrétariat UFUTA, Yvon LE GALL
Concours des Plumes
2 bis boulevard Léon Bureau
44200 NANTES

- **Un exemplaire** du DVD par voie électronique. Compte tenu du volume éventuel du fichier, lors de la réception d la candidature électronique, un lien Google drive UFUTA vous sera envoyé pour effectuer l'envoi électronique de l'ouvrage. Cet envoi a pour objectif de diffuser l'œuvre à tous les membres des jurys.

Article 7

Les structures candidates au concours des Chardons ainsi que le ou les auteurs de l'ouvrage soumis au Comité Scientifique :

- Garantissent à l'UFUTA la propriété intellectuelle de l'ouvrage soumis au concours ainsi que de ses éventuelles illustrations sonores. Si ultérieurement des plagiat apparaissent, l'UFUTA ne pourra en être tenue responsable mais se réserve le droit d'engager la responsabilité de ou des auteurs, ainsi que celle de la structure candidate.

- **Permettent à l'UFUTA de diffuser** les ouvrages envoyés auprès des structures membres de l'Union, ainsi qu'à ses partenaires, sans pouvoir lui opposer leur propre droit de propriété intellectuelle sur l'ouvrage. L'UFUTA s'engage à ne tirer aucun profit financier de ces diffusions. De même ils permettent à l'UFUTA de diffuser l'ouvrage sur son site internet, partie protégée.
- **Acceptent d'entre** dans la Collection de l'UFUTA. Cette collection aura vocation, d'unir au cours du temps toutes les œuvres primées par l'UFUTA sous un même label et de permettre éventuellement les diffusions mentionnées à l'alinéa précédent.

En conséquence de ces autorisations, l'UFUTA garde en son sein les ouvrages envoyés. Aucun retour ne sera possible.

Article 8

Une fiche de candidature (voir annexe) sera remplie. Elle sera envoyée par voie électronique au Président de l'UFUTA ufuta.president6@ufuta.fr. Objet du courriel : Concours des chardons 2024. L'envoi devra se faire au plus tard le vendredi 1er mars 2024.

Dès réception, un lien Google drive sera envoyé par retour de courriel à la structure pour envoi électronique de l'ouvrage. L'absence de cette fiche de candidature empêche de concourir au concours.

Article 9

Le jury est composé des membres du Conseil Scientifique de l'UFUTA sous la présidence du Président du Comité Scientifique. Il peut s'adjoindre des personnalités choisies en raison de leurs compétences. La participation au concours est interdite aux membres du jury, tant à titre individuel qu'au sein d'un groupe. Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

Article 10

Il est prévu l'attribution de 3 prix par catégorie : un "Chardon d'Or", un "Chardon d'Argent" et le "Chardon du Public". Toutefois, le jury se réserve le droit de ne pas tous les décerner ou de décerner des accessits. Ceux-ci se veulent honorifiques et ne donnent pas lieu à des récompenses monétaires.

Toutefois pour les gagnants dans les catégories du "chardon d'or" suivantes : théâtre, chant, musique, ceux-ci se verront proposer au choix (qu'ils voudront bien indiquer sur la fiche d'inscription):

1° - Venir physiquement et monter sur scène pour jouer, chanter en public dans les conditions définies ci-après. C'est l'occasion de repartir avec un souvenir inoubliable...

Les frais de déplacements, d'hébergement ne seront pas pris par l'UFUTA qui offrira les repas du séjour. L'UFUTA décline toute responsabilité sur les costumes, instruments de musiques et tout accessoire, les gagnants qui choisissent cette option devront les assurer à leurs frais. La représentation d'une durée maximale de 4h se fera le dernier jour des Chardons et la veille il sera proposé, si possible, un temps de répétition. Si vous choisissez cette option, le 2° ci-après ne s'applique pas.

2° - Envoyer un DVD correspondant à la prestation définie ci-après :

Théâtre : Il s'agit de jouer l'œuvre complète primée d'une durée maximale de 2h maximum.

Chant : Il s'agit d'interpréter l'œuvre ou les œuvres primées d'une durée maximale de 1h.

Musique : Il s'agit d'interpréter l'œuvre ou les œuvres primées d'une durée maximale de 1h.

En conséquence :

En plus du DVD qui permettra de concourir aux Chardons, chaque structure devra envoyer un DVD permettant la diffusion de l'œuvre dans les conditions de durée fixée ci-dessus. Cet envoi se faisant par voie postale et numérique.

Article 11

Le palmarès entier est publié par l'UFUTA (site web et bulletin d'information). Il sera possible de mettre à disposition et à l'écoute les œuvres reçues sur le site de l'UFUTA.

Article 12

La participation au concours implique l'acceptation de la totalité du présent règlement.

Résultats des plumes 2023



- Catégorie Poésie
UTL Orléans (UTLO)

Plume d'or :

Marie Aline Maison Poulain - [A corps perdus](#)

Plume d'Argent :

Brigitte BOISSEAU - [Abécédaire en poésie](#)



- Catégorie Nouvelle
UTL Orléans (UTLO)

Plume d'or :

Françoise LEBAS - [Le Bracelet Rouge](#)

Université Libre de Saint Germain en Laye

Plume d'argent : Isabelle BURGEAT - [La retraite des Blérôts](#)



- Catégorie Étude thématique
UTL34

Plume d'or : **UTL34**

Richard CLAPIES - [Le monde face à ses déchets](#)

Plume d'argent : **Université Inter-Âges de Poitiers (UIA)**

Bernard PENSSON - Russie et Ukraine



Petit rappel :

Le prochain concours des plumes est programmé en 2025

Alors laissez libre cours à vos talents et à votre imagination et préparez vos écrits





Une Nouvelle équipe dirigeante



Philippe BROIX

L'Université Angevine du Temps Libre (dite UATL) vous informe de l'élection de son nouveau président **Philippe BROIX** lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 18 décembre dernier. Ont également été élus, **Blandine DOLVECK** comme 1ère Vice-présidente, **Jean-Marie LAUCOIN** comme trésorier, **Stéphane PLUCHET** comme secrétaire et **Dominique GUYOT** comme vice-président du numérique et à l'informatique.

Le bureau élu remercie l'équipe précédente et tout particulièrement l'ancien Président **Éric HENRY** pour leur dévouement et leur engagement au service de l'UATL. On retiendra notamment de leur mandat leur gestion remarquable de la période du COVID et la situation très saine qu'ils nous laissent.

Avec 2705 adhérents à la fin 2023 et une offre de 300 activités mises en œuvre par 400 bénévoles, l'UATL est l'une des plus importantes associations de la métropole angevine, leader sur le secteur des seniors actifs, avec pour objectif de contribuer à augmenter l'espérance de vie en bonne santé des adhérents par la pratique d'activités physiques, artistiques et intellectuelles qui sont reconnues comme essentielles pour les maintenir en forme et la qualité de vie des seniors.

A noter :

- L'exposition ARTS et Artisanats aux salons CURNONSKY du 20 au 24 mars de 14h à 17h3
- La fête (spectacle vivant) au centre des congrès le 17 avril de 14h à 17h30
- 1 grand projet à venir : les 50 ans de l'UATL en 2025

Pour tous renseignements ou adhérer :

Contactez l'UATL :

Tel : 02 41 88 96 41

Site internet : www.uatl@uatl-eca.fr

ou encore en venant nous rencontrer à l'accueil :

14 rue POCQUET de LIVONNIERES à ANGERS (à proximité de la place Imbach)

Le Président
Philippe BROIX
Secrétariat président : uatl@uatl-eca.fr



Le 18 septembre dans les locaux de l'UIA CRETEIL

À l'identique de la rencontre de l'année dernière à Evry, l'UIA94 a organisé une réunion d'échange et de partage sur nos activités et l'apport de suggestions.

Étaient présents :

L'UIA de Meaux représentée par deux animateurs Jamil N.YSOUPE et Quentin DEMONGEOT

L'UIA de Chelles représentée par des membres du bureau : Marie Pierre FERNANDEZ, Joël GOUBEAUX

L'UTL de l'Essonne représentée par Jacques HUARD, Lisette LE TEXIER et Claude MASUR

L'UTL de St Germain représentée par Isabelle LEPY. Excusée : Brigitte DUMORTIER

L'UIA de Créteil représentée par M TEISSEDRE, M LAVIGNE. Excusées : Mmes CHARTIER et GERDOLLE

En matinée, après une présentation de chaque participant, nous avons fait le point sur l'organisation de chaque entité et la situation des adhésions-inscriptions pour 2023-2024.

Il s'avère que le nombre d'adhésions est presque au même niveau que l'année dernière à la même période. Par contre, une légère diminution des inscriptions aux cours se fait sentir.

Les UIA de Meaux et Chelles ont des fonctionnements très différents, car elles sont sous la direction municipale de leurs villes respectives, mais les deux animateurs étaient très satisfaits de voir comment les autres entités d'Île de France fonctionnent.

Lors des échanges, il a été constaté que suivant les rattachements des UTL, le niveau des charges de fonctionnement était très différent. Il s'avère que l'UIA 94 fonctionne comme une PME et à un niveau de charge de fonctionnement mensuel très important.

A été recensé des initiatives dans les domaines d'actions pour le bien-être des adhérents, des thèmes de séminaires, des propositions de stages, la réalisation de conférences dans des maisons de retraite ou EPHAD
Le repas du midi au restaurant « La criée » a permis de continuer nos beaux moments d'échanges très conviviaux.

L'après-midi, nous avons revu les médias utilisés pour la communication auprès des adhérents ; FACEBOOK, INSTAGRAM, Bulletins bi mensuels, mail du vendredi, newsletter...

Il a été noté que certaines UTL - UIA ont réalisé un sondage pour avoir un niveau de satisfaction de leurs activités et l'apport de suggestions des adhérents par l'utilisation de GOOGLE FORM.

Pour certains adhérents, le mot « Université » pourrait intriguer !!

Déclaration en assurance, deux entités ont la même assurance MAIF et procèdent aux déclarations détaillées d'utilisation des tous les locaux en fonction du nombre d'heures de présence.

Pour certains, une feuille d'évaluation est donnée aux participants des conférences et en fin d'année pour les cours.

La fidélisation des adhérents s'avère réelle malgré des mouvements chaque année de départs (environ 20%) et des nouveaux arrivants. C'est un « phénomène » naturel et normal.

Pour l'ensemble des entités, Il n'est pas prévu de cadeaux de fin d'année ou de vœux aux centres culturels et aux bénévoles !! Un repas ou un séminaire avec les bénévoles est organisé pendant cette période de l'année. Avec des échanges très participatifs et cordiaux, nous aurions encore beaucoup d'autres sujets à aborder pour une prochaine fois.

Les sujets en instance ou en cours de réalisation par l'UFUTA n'ont pas été abordés. Tous confirment le plaisir de partager et de se retrouver lors des prochaines instances de l'UFUTA.

La rencontre s'est terminée vers 16 heures avec l'engagement de la reproduire sous la même forme l'année prochaine.

Michel TEISSEDRE

Président de l'Université Inter Ages

De Créteil et du Val de Marne



Les projets de l'Université Inter-Âges de SAUMUR



Forte de ses 360 adhérents, un chiffre en hausse, l'Université Inter-Âges saumur Temps libre voit l'avenir en rose. Alain CHAUSSEPIED, son président, présente les projets de l'association.

L'Université inter-âges fait le plein d'adhérents

Une programmation riche et des projets. L'Université inter-âges Saumur Temps libre a tenu son assemblée générale, lundi 27 novembre. Son président, Alain CHAUSSEPIED, livre un bilan positif et décline les perspectives pour l'association, dont le succès ne se dément pas.

Le nombre d'adhérents est en hausse : « on en a de plus en plus. On est passé à 360 adhérents » Selon Alain CHAUSSEPIED, « la diversité des thèmes » et « les cycles de conférences » font le succès de l'Université Inter-Âges. Deux cycles sont proposés : art et musique. De nombreuses conférences unitaires, aux thèmes variés, sont prévues dans l'année. Par exemple : « les relations entre la Chine et l'Europe à la fin du XVIII^e siècle » seront au menu (par François BRIZAY) le 11 janvier, alors que « Nietzsche, Marx, Freud, les philosophes du soupçon » (par Stéphane MARCIREAU) sera le thème de la conférence du 8 février.

Les conférences sont ouvertes à tous, seul le tarif change : 8 € pour les non-adhérents, 5 € pour les adhérents et 1 € pour les étudiants. Une collaboration avec le campus de SAUMUR, de l'Université d'ANGERS, a été lancée : des jeunes participent au cycle de conférences sur l'art. « On s'ouvre vers des partenariats, notamment avec l'Université et la Ville » explique Alain CHAUSSEPIED. Avec la Ville « il y a des contacts réguliers » L'association peut aider lors de manifestations de la Ville, et inversement.

Une visite de l'Assemblée nationale

L'Université inter-âges a d'autres activités, en parallèle des conférences, comme des concerts, sorties et expositions. Par exemple, vendredi 1er décembre, une cinquantaine d'adhérents iront visiter l'Assemblée Nationale, en présence de la députée Laetitia SAINT PAUL. L'association pense déjà à l'avenir : « On travaille sur le programme 2024 - 2025 » Avec un gros événement en perspective : « il y aura le bicentenaire du Cadre noir »

Contact : au 06 72 69 29 55 ou secretariat@saumurtempslibre-ua.org



Alain CHAUSSEPIED

Article paru dans le journal sous la plume de Bryan RICOLLEAU (journaliste)

Témoignage

Mon histoire avec l'art

Ma rencontre avec Chantal BARBE CHAUVIN remonte seulement à 2016, l'année de ma retraite et j'avoue que ce premier contact avec l'Art m'a donné envie d'en savoir plus. Une conteuse comme Chantal vous fait appréhender les méandres de la grande « histoire » et vous incite à aller encore plus loin.

Impossible de rester indifférente aux anecdotes si importantes de la vie des artistes, et surtout à la façon dont elle les met en scène avec semble-t-il une grande spontanéité. En démystifiant ces hommes et ces femmes d'exception elle m'a permis de ressentir autre chose que la beauté pure. Plus jamais je ne regarderai une œuvre de la même façon. Avec elle, il est possible de critiquer ou de s'extasier sans honte. J'ai souvent pris le temps de relire mes notes pour retrouver cette intimité avec les artistes dont elle nous a parlé, et alors seulement l'observation de leurs œuvres devient moins anonyme.

A partir de l'UIA je n'ai pas hésité à m'inscrire en qualité d'auditrice à l'école du Louvre. Le risque dans ces cours magistraux est évidemment de rechercher la passion et les qualités de transmission qui ne pas toujours au rendez-vous chez les enseignants, même les plus titrés.

Alors on revient avec plaisir à Créteil même si le confort ou l'éclairage des salles ne sont pas toujours excellents. On y revient pour partager des coups de cœur ou des coups de gueule comme seuls les bons profs savent faire profiter.

A cela s'ajoutent un courage et une motivation sans faille de la part d'une personne qui a traversé des épreuves personnelles et de santé en essayant de ne pas interrompre ses cours.

Quand les médecins s'en mêlent il est souvent question de se reposer, alors merci à vous Chantal d'avoir « assuré » au maximum et loin de moi l'idée de vous en blâmer. Si en plus vous nous proposez quelques interventions l'an prochain, nous en serons tous ravis

Michèle SBERRO
UIA Créteil

Monique ASTIÉ - Ancienne Présidente de l'UFUTA

Une de nos plus anciennes responsables de l'UFUTA, Monique ASTIE nous a quitté le 26 octobre, à l'âge de 92 ans.

Écologiste passionnée, elle fut professeur de biologie végétale et docteur en sciences naturelles. Elle a assumé les fonctions de directrice de l'UER. Sa passion l'a conduit à adhérer à la société botanique de France dont elle était un membre actif. Sa passion intacte pour la botanique ne s'est jamais démentie.

A ces activités, s'ajoute son adhésion à l'UFUTA. En 1991, élue au Conseil d'Administration, elle assura le poste de secrétaire adjoint. Puis de 2002 à 2008, elle devint la présidente de l'UFUTA. Durant toutes ces années, sa fidélité au sein de notre Union ne se départira jamais.

Ses grandes qualités et son assiduité seront récompensées : en 2022 elle fut élevée commandeur dans l'ordre national de la légion de Légion d'honneur.

Merci à Monique pour tout ce travail accompli et pour l'amitié que nous partageons dans notre Union

Monique ASTIÉ
Ancienne Présidente (UFUTA)
Françoise DAVID-SCIARA
(UIA Poitiers)



Journée des dirigeants

La journée a réuni 21 dirigeants le 14 mars 2023 en mode virtuel

Un tour de table a permis à chaque structure de présenter un bilan synthétique de l'année 2022-2023 en cours :

UATL Angers, UTL Blois, UTA Boulogne-Sur-Mer, UIA Créteil, UTL Essonne, UTL Le Mans, UTL de Haute Mayenne, UIA Melun, UTL Orléans, UIA Poitiers, UL Saint-Germain en Laye, UTL Saumur, UO Franche-Comté, UTL34 Agde.

Un point a été fait sur l'avancée sur le travail concernant les conventions collectives (seulement les structures associatives) Une étude a été réalisée par Ariane CHARTIER (UIA Créteil) et François AMBOLET (UTL Essonne). A suivre

Constatant que la communication entre les adhérents des diverses structures sont trop réduites, Le Président Stéphane RAVAILLE souhaite mettre en place des correspondants locaux afin de permettre de plus grand échange avec chaque structure : La France sera partagée en 6 grandes entités régionales et des délégués rencontreront les structures pour des échanges de travail.

De plus afin de mieux connaître nos structures, le Président Stéphane RAVAILLE souhaite que chaque structure ait une page réservée sur le site de l'UFUTA pour se présenter dans sa particularité.

Mouvement Dirigeants

IUTA Picardie AMIENS : Nathalie DOWELTZ a pris en charge l'IUTA en ce début d'année

UATL - ANGERS : Éric HENRY a laissé sa place à Philippe BROIX à la présidence de l'UATL ANGERS

CTR-EAUBONNE : Agnès QUEMIN assure la présidence de l'Université Inter-Âges, Collège du Temps Retrouvé

UTL GAP : souhaitant se retirer Christine MIEGGE après 5 ans à la responsabilité à la tête de son UTL a laissé sa place à Michel VRINAT à la présidence de l'UTL GAP

UTLO Orléans : Chantal PROUST est remplacée par Yann VAILLS à la Présidence de l'Université

UIA - Saint NAZAIRE : a renouvelé son bureau et Benoît ANTONY-FEDELE en assure désormais la Présidence avec une nouvelle équipe

UIA - SAUMUR Temps Libre : Alain CHAUSSEPIED remplace Carole PISANNY-FERRY

Jacques ARNOULD



Ce 22 août 2023, une triste nouvelle vient de nous parvenir : Jacques s'est éteint au cœur de l'été. Né à Sétif, et après des débuts dans l'enseignement, puis un passage dans les services de la jeunesse et de l'éducation populaire, il fut détaché au rectorat d'Orléans qui se crée.

Il achèvera sa carrière à l'école normale supérieure (ULM).

Il fut élu au Conseil d'Administration de l'UFUTA en 2004. Depuis cette date, il a participé avec beaucoup d'enthousiasme à nos Conseils d'Administration et a mis ses compétences au service de notre union. Elu Vice-président en 2010, (j'étais élue Présidente), il m'a beaucoup aidé dans cette lourde tâche avec son calme, sa gentillesse et sa grande culture. Son sourire et sa parole toujours sereine me permettaient de modérer certains moments difficiles. Ses grandes passions : la musique et les photos. Et comme il le disait : ma deuxième famille était l'UFUTA.

Hélas, quelques soucis l'ont éloigné de l'UFUTA et il a dû abandonner ses fonctions en 2012. Mais, durant toutes ces années, il a toujours été présent lorsque j'avais besoin de ses conseils avisés. Merci mon ami Jacques.

*En plagiant ces très beaux vers de Georges Brassens,
au rendez-vous des bons copains, jamais au grand jamais, son trou dans l'eau n'se refermait,
cent ans après, coquin de sort, il manquait encore.*

Françoise DAVID-SCIARA
(UIA Poitiers)

Dates à retenir

Vous êtes invité à participer à **L'Assemblée Générale** annuelle qui se déroulera le **30 mai à Sète** dans la **Venise du Languedoc**. C'est dans les locaux de l'UTL 34 que nous allons découvrir cette ville portuaire si attachante. Vous recevrez une invitation ultérieurement. Préparez-vous à ces instants importants pour notre Union. N'oublions pas que vous élirez vos représentants durant cette assemblée. Petit rappel : pour ces élections, les candidatures devront recevoir l'avis favorable de leur structure de rattachement et doivent être adressées à la présidence de l'UFUTA.

Concours des Chardons :

L'UTL 34 (AGDE) se fait un plaisir de nous recevoir et de vous présenter les talents de vos adhérents. Pour concourir, pensez à vous inscrire **avant le 29 mars 2024** afin d'y participer. Le palmarès sera proclamé durant les journées du 28 au 30 mai 2024 à Sète

Journée des dirigeants :

Comme chaque année, nous retrouverons les dirigeants de nos structures et leurs collaborateurs (en visio-conférence) pour une nouvelle journée de cohésion. Une date a été retenue **le mardi 26 mars 2024 après-midi** : le sujet de cette rencontre : **La convention au sujet de la rémunération des intervenants.**

Union Française des Universités Tous Âges (UFUTA)

Chargée de la communication : Françoise DAVID-SCIARA

3 rue du paradis 86280 Saint-Benoît

Contact : 06 86 13 94 51

Site internet : ufuta.fr

@ : ufuta@ufuta.fr

Directeur de la publication : **Stéphane RAVAILLE**

Secrétaire de rédaction : **Françoise DAVID-SCIARA**

Textes et infographies : Philippe BROIX, Michel TEISSEDRE,
Michèle SBERRRO, Alain CHAUSSEPIED, Françoise DAVID-SCIARA,

Conception et mise en page : **Isabelle CHAMPAIN**